



Paris, le 13 septembre 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LES LIBÉRAUX DE SANTÉ (LDS) ET LES 3 FÉDÉRATIONS D'ORGANISMES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ SIGNENT UN ACCORD DE COLLABORATION

Les 11 syndicats qui composent les Libéraux de Santé (LDS)<sup>1</sup> et les 3 fédérations d'organismes complémentaires santé (CTIP, Mutualité Française et France Assureurs) ont signé le 6 septembre dernier un accord de collaboration créant un espace de dialogue et de co-construction.

Ils sont convaincus de la nécessité d'améliorer l'accès aux soins pour tous, de renforcer la prévention et l'innovation et de garantir la soutenabilité financière d'un système de soins qui repose sur une association étroite entre public et privé. Ce modèle permet aux patients, grâce au co-paiement des soins par l'assurance maladie obligatoire et les complémentaires santé, d'accéder largement et librement à l'offre de soins, notamment en ville.

Ouvert à la collaboration avec d'autres parties prenantes, notamment les usagers du système de santé, cet espace s'attachera, dans un esprit de dialogue avec les pouvoirs publics, à traiter prioritairement deux questions : l'amélioration des dispositifs de dispense d'avance de frais par les patients et la conception et le déploiement d'actions de prévention et de santé publique.

---

<sup>1</sup> Les Libéraux de Santé (LDS) regroupent les 11 principaux syndicats représentatifs de professionnels de santé libéraux : les CDF, la CSMF, la FFMKR, la FNI, la FNO, la FNP, la FSPF, le SDA, le SDB, le SML et le SNAO, qui partagent la même vision de l'exercice libéral et de ses valeurs (indépendance, responsabilité, solidarité).

« Cet accord entre professionnels de santé et acteurs de l'assurance complémentaire est un signal fort, montrant que nous sommes prêts à travailler ensemble. Nous nous félicitons que cet espace d'échange soit créé pour nous permettre de simplifier la prise en charge des soins sans reste à payer et sans avance de frais pour les patients » soulignent Denis Laplane et Dominique Bertrand, président et vice-président du CTIP, Eric Chenut, président de la Mutualité Française et Florence Lustman, présidente de France Assureurs.

« Sans renier l'indépendance des syndicats représentatifs des professionnels de santé libéraux, nous avons voulu instaurer un espace de dialogue et de projets. L'urgence de la situation du système de santé commande d'agir et de sortir des postures pour construire ensemble, et avec les pouvoirs publics, sur des sujets aussi essentiels que la prévention » indique Sébastien Guérard, président des Libéraux de Santé.

## Contacts presse

Libéraux de Santé	CTIP	Mutualité Française	France Assureurs
Sébastien Guérard <a href="mailto:presidence@lesliberauxdesante.fr">presidence@lesliberauxdesante.fr</a> 06 03 85 96 28	Miriana Clerc <a href="mailto:clerc@ctip.asso.fr">clerc@ctip.asso.fr</a> 06 74 19 20 50	Célia FAURE <a href="mailto:Celia.faure@mutualite.fr">Celia.faure@mutualite.fr</a> 06 13 55 26 81	Jean-Baptiste Mounier <a href="mailto:Jb.mounier@franceassureurs.fr">Jb.mounier@franceassureurs.fr</a> 06 76 52 26 55



## **A propos des Libéraux de Santé**

---

Les Libéraux de Santé (LDS) regroupent les 11 principaux syndicats représentatifs de professionnels de santé libéraux : les CDF (chirurgiens-dentistes), la CSMF (médecins), la FFMKR (masseurs-kinésithérapeutes), la FNI (infirmiers), la FNO (orthophonistes), la FNP (pédicures-podologues), la FSPF (pharmaciens d'officine, le SDA (audioprothésistes), le SDB (médecins biologistes), le SML (médecins) et le SNAO (orthoptistes). Les organisations membres des LDS partagent la même vision de l'exercice libéral et de ses valeurs (indépendance, responsabilité, solidarité) et sont attachés au système conventionnel.

Fondée en septembre 2021, l'intersyndicale des Libéraux de santé engage une recomposition du paysage syndical et se fixe pour objectif de réaffirmer les positions volontaristes d'organisations syndicales représentatives qui pèsent et partagent la même vision de la défense de l'exercice libéral.

Les libéraux de santé ont engagé dès 2022 une démarche responsable pour répondre aux défis de l'accès aux soins et de la dépendance avec la rédaction d'un projet de loi inédit et ambitieux pour les soins de ville.

## **A propos du CTIP**

---

Le CTIP représente l'ensemble des institutions de prévoyance, organismes d'assurance de personnes à but non lucratif, à gouvernance paritaire et spécialisés dans le collectif. Les institutions de prévoyance couvrent 13 millions de salariés, soit près d'un actif sur deux, à travers 2 millions d'entreprises, en santé et en prévoyance. Le CTIP défend les intérêts de ses 38 adhérents auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur leur métier. Il contribue à développer une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire collective.

## **À propos de la Mutualité Française**

---

Présidée par Éric Chenut, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles en France. Elle représente 518 mutuelles dans toute leur diversité : des complémentaires santé qui remboursent les dépenses des patients, des mutuelles couvrant les risques de prévoyance et de retraite mais aussi des établissements hospitaliers, des services dédiés à la petite enfance et des crèches, des centres dentaires, des centres spécialisés en audition et optique, des structures et services tournés vers les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Avec leurs 2 800 services de soins et d'accompagnement, elles jouent un rôle majeur pour l'accès aux soins, dans les territoires, à un tarif maîtrisé.



Elles sont aussi le 1er acteur privé de prévention santé avec plus de 8 000 actions déployées chaque année dans toutes les régions.

Plus d'un Français sur deux est protégé par une mutuelle, soit 35 millions de personnes.

Les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes et l'intégralité de leurs bénéfices est investie en faveur de leurs adhérents. Régies par le code de la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Présidées par des militants mutualistes élus, les mutuelles représentent également un mouvement social et démocratique, engagé en faveur de l'accès aux soins du plus grand nombre.

## **À propos de France Assureurs**

---

France Assureurs est le nom d'usage de la Fédération Française de l'Assurance qui rassemble 247 entreprises d'assurance et de réassurance représentant 99 % du marché des entreprises régies par le Code des assurances.

L'assurance est au cœur des enjeux de société : à ce titre, France Assureurs a vocation à prendre une part active au débat public. Elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'assurance, en France et à l'international, qu'il s'agisse des questions de prévention, de protection, d'investissement ou d'emploi. Les données statistiques qu'elle centralise et son expertise lui permettent d'accompagner ses membres dans les évolutions du secteur. France Assureurs s'appuie sur un réseau de correspondants dans l'ensemble des territoires français pour accompagner les élus locaux en cas d'événement de grande ampleur ou pour valoriser les métiers de l'assurance ou encore pour relayer les positions du secteur.

« Mobiliser toutes les énergies de l'assurance pour faire avancer la société en confiance » est la raison d'être de France Assureurs.

France Assureurs - Faire avancer la société en confiance est une marque de la Fédération Française de l'Assurance.

